https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/note-dinformation-cngdgpd-n-2010-48-du-18-fevrier-2010-relative-aux-modalites-dorganisation-des-elections-pour-les-representants-du-personnel-a-la-commission-administrative-paritaire-nation/
Note d'information CNG/DGPD n° 2010-48 du 18 février 2010 relative aux modalités d'organisation des élections pour les représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs des soins relevant du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002
18/02/2010
Date d’application

: immédiate.
Résumé

: organisation des élections professionnelles des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale : corps des directeurs des soins.
Références

:
Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l’emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d’ordre statutaire ;
Décret n° 91-790 du 14 août 1991 modifié relatif aux commissions administratives paritaires nationales de la fonction publique hospitalière ;
Décret n° 2002-550 du 19 avril 2002
 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;
Arrêté du 17 février 2010
 fixant la date des élections professionnelles pour le corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;
Arrêté du 17 février 2010
 fixant la répartition des sièges à pourvoir pour les élections professionnelles du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière.
Annexes

:
Annexe I. – Chronologie des opérations électorales.
Annexe II. – Répartition des sièges.
Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF
Source : BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2010/3 du 15 avril 2010, Page 212.